



## DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

### COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

#### SEANCE DU VINGT ET UN JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS

#### DELIBERATION N°DCC2023-058

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil communautaire :24

En exercice : 24

Qui ont pris part à la délibération :16

Absents :3

Pouvoir : 5

Pour :21

Contre :0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 12 Juin 2023

Date d'affichage :22 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin, à dix-sept heures trente, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël-Dominique LIVRELLI, en son siège.

**Etaient présents :** Jean-Baptiste MAZZACAMI, Antoine PELLEGRINETTI, Madeleine GUGLIELMI, Patrick NANNI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Antoine OTTAVI, Jean-Luc GIOCANTI, Noël Dominique LIVRELLI, François CHIARASINI, Paul MAZZACAMI, Dominique VINCENTI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Marie-France ORSONI, Thérèse MALU, Gabrielle FOLACCI.

**Etaient absents :** Corinne DIANI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI,

**Absents représentés :** Pierre François BELLINI (par M.F. ORSONI); Félix BRUSCHI (par A. OTTAVI); Ange-Marie GAMBARELLI (par M. GUGLIELMI); Jean-Baptiste GIFFON (par N. D. LIVRELLI); Pierre POLI (par T. MALU)

---

#### OBJET : FINANCEMENT D'UN LOGICIEL PERMETTANT L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

---

Le Président expose au conseil communautaire :

**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2A-2020-03-30-001 du 30 mars 2020 portant modifications statutaires de la communauté de communes du Celavu-Prunelli ;

**Considérant** l'obligation faite à notre établissement d'actualiser l'instruction budgétaire et comptable en tenant compte des dernières évolutions législatives et réglementaires (notamment la mise à jour du plan de comptes) et à améliorer la pratique budgétaire et comptable en précisant et simplifiant le cadre.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter les financeurs dans le cadre du financement d'un logiciel permettant l'instruction budgétaire et comptable M57

Le plan de financement prévisionnel est proposé pour adoption :

| DÉPENSE PRÉVISIONNELLE HT | CO FINANCEMENTS |             |                   |
|---------------------------|-----------------|-------------|-------------------|
|                           | 14 675.00€      | CDC         | 20%               |
| DETR                      |                 | 60%         | 8 805.00€         |
| AUTO FINANCEMENT          |                 | 20%         | 2 935.00€         |
| <b>TOTAL</b>              |                 | <b>100%</b> | <b>14 675.00€</b> |



Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après avoir procédé au vote et en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président, à effectuer les demandes de financements auprès des partenaires potentiels.
- **AUTORISE** le Président à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance  
**Madeleine GUGLIELMI**

Le Président  
**Noël-Dominique LIVRELLI**



*La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.*

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérécours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*